

Compte Rendu du Conseil Municipal de Tonquédec

Séance du 21 septembre 2020

L'an deux mille vingt, le 21 septembre à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de TONQUEDEC dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Joël PHILIPPE, Maire. Au vu des recommandations sanitaires afin de maintenir une distanciation physique raisonnable, le conseil municipal a été délocalisé dans la salle polyvalente.

Présents : Le Maire : Joël PHILIPPE, Les Adjoints : Mme Florence STRUILLOU, M. Samuel PRADES, Mme Peggy LAMBERT, M. Gilles PRIGENT et les Conseillers Municipaux : Mme Laurence MORDACQ, M. William LOZAC'H, M. David HERMAN, Mme Marianne VINCENT, M. Stéphane MORVAN, Mme Delphine RAOUL, M. Jean-Claude LE BUZULIER.

Absents avec Procurations : Mme Joëlle HAMON a donné procuration à M. Samuel PRADES, M. Eric LE GAC a donné procuration à M. Jean-Claude LE BUZULIER.

Absente : Mme Joëlle NICOLAS

Secrétaire de séance : M. William LOZAC'H

Date de la convocation : le 14 septembre 2020

Date d'affichage : le 24 septembre 2020

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte rendu du précédent conseil.

Ordre du jour

- 1 – Travaux isolation Boulodrome,
- 2 - Contrat de service fourrière,
- 3 – Commande Bacs de rangement pour la garderie,
- 4 – Demande subvention Association Chat'Grain,
- 5 – Désignation des membres extérieurs du CCAS,
- 6 – Participation de la commune au spectacle avec LTC,
- Informations

Délibération n°20200921-01 : Travaux Isolation Boulodrome

Référence Nomenclature DE 1.4

Monsieur le Maire rappelle aux Conseillers Municipaux le plan de relance du Département des Côtes d'Armor. La commune a déposé un dossier au vu des devis reçus dans les délais impartis pour l'isolation du boulodrome afin d'obtenir une subvention de 80% du HT. Un nouvel appel à projet sera lancé à l'automne pour lequel la commune espère pouvoir déposer une nouvelle opération.

Concernant le dossier déposé, Monsieur Gilles PRIGENT présente le projet de travaux d'isolation du boulodrome pour améliorer les conditions d'utilisation des associations. Deux entreprises de la commune ont répondu : L'entreprise Yoan Maçonnerie et l'entreprise MP Bâti. L'isolation des rampants pour environ 287 m² sera réalisée en mousse polyuréthane et l'isolation des murs et des pignons pour environ 160 m² seront réalisés en laine de verre et panneaux d'OSB en doublage.

Le devis de l'entreprise Yoan Maçonnerie est au prix de 36 493,80 € TTC.

Le devis de MP Bâti est au prix de 27 950,83 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

CHOISIT l'entreprise MP Bâti pour la réalisation des travaux d'isolation du boulodrome au prix de 27 950,83 € TTC,
AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier,
AUTORISE le Maire à finaliser le dossier de demande de subvention auprès du Département des Côtes d'Armor dans le cadre du plan de relance,
IMPUTE la dépense au compte 2313 opération 215 du Budget Commune 2020.

Remarques : Monsieur LE BUZULIER demande si un chauffage sera installé et/ou une ventilation. Monsieur le Maire répond que cela n'est pas prévu. Il y aura une circulation naturelle de l'air. Les températures devraient être meilleures même sans chauffage car la déperdition de chaleur est d'environ 30% par la toiture. La pose d'OSB sur les côtés permettra une meilleure acoustique. Monsieur le Maire remercie la Commission Bâtiments pour son dynamisme et son professionnalisme.

Délibération n°20200921-02 : Contrat de service Fourrière

Référence Nomenclature DE 1.4

Monsieur le Maire présente aux Conseillers Municipaux les dossiers reçus concernant le service de fourrière. Le contrat entre la commune et Chenil Services arrive à son terme au 16 octobre 2020. La Commune a l'obligation d'avoir soit un service de fourrière soit un contrat avec une structure règlementaire.

Deux dossiers ont été reçus :

« Chenil Services » dont le centre animalier est à Plérin pour un montant annuel de 1 668,63 € TTC révisable chaque année pour une durée de 3 ans minimum comprenant la capture 24/24, le ramassage, le transport et la gestion des animaux en fourrière.

« Le Passage » dont le centre animalier est à Langoat pour un montant annuel de 1 345,90 € TTC révisable et reconductible chaque année sans durée minimum comprenant la capture 24/24, le ramassage, le transport et la gestion des animaux en fourrière. Une nouvelle offre concernant les équidés est encours de mise en place.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

CHOISIT l'entreprise « Le Passage » pour le contrat de service Fourrière sur le territoire de la commune au prix de 1 345,90 € TTC annuel, révisable annuellement et reconduction tacite,
AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier,
IMPUTE la dépense au compte 611 du Budget Commune 2020.

Délibération n°20200921-03 : Bacs de rangement pour la garderie

Référence Nomenclature DE 1.4

Monsieur Samuel PRADES présente aux Conseillers Municipaux le devis reçu pour compléter les bacs de rangement à la garderie suite à l'aménagement de plusieurs placards cet été. Le devis de l'Entreprise HENRI JULIEN pour 22 bacs avec couvercles, une plateforme à roulettes et 6 blocs de 2 tiroirs est au prix de 459,00 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

VALIDE
AUTORISE
IMPUTE

le devis de l'entreprise HENRI JULIEN présenté au prix de 459,00 € TTC, le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier, la dépense au compte 2184 opération 92 du Budget Commune 2020.

Délibération n°20200921-04 : Subvention Association Chat'Grain 2020

Référence Nomenclature DE 1.4

Madame Florence STRUILLOU présente aux Conseillers Municipaux la demande de subvention de l'association Chat'Grain. Cette association est intervenue en 2019 sur des chats maltraités et des chatons en danger. Sur 2019 et 2020, des soins ont été prodigués, des stérilisations ont été effectuées et des placements de chatons ont pu être réalisés pour le bien des animaux. En 2019, la commune a subvention à hauteur de 150 € à titre exceptionnel. L'association a donc renouvelé sa demande.

Pour les subventions aux associations extérieures réalisant des activités sur notre territoire ou ayant des membres habitants notre commune, la commission Finance a validé le principe de 30 € pour l'année 2020.

De ce fait, il est proposé aux conseillers de verser 30 € à l'association Chat'Grain pour l'année 2020. Cela ne remet aucunement en doute le bien fondé de leurs actions. Les propriétaires des chats maltraités devraient être dans l'obligation de régler les frais de soins, de stérilisation, ... car ils sont responsables de leur bien-être.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité, 12 POUR et 2 ABSENTION,
(Monsieur LE BUZULIER et Monsieur LE GAC par procuration)

VALIDE
AUTORISE
IMPUTE

la subvention de 30 € pour l'année 2020 à l'association Chat'Grain, le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier, la dépense au compte 6574 du Budget Commune 2020.

Délibération n°20200921-05 : Désignation membres extérieurs du CCAS

Référence Nomenclature DE 1.4

Madame Florence STRUILLOU présente aux Conseillers Municipaux, la liste des membres extérieurs qui composeront la Commission Communal d'Actions Sociales :

- Madame Marie-Hélène HULO,
- Madame Annie L'HEVEDER
- Monsieur André LE BALCH
- Monsieur Patrick SALAUN

Le Conseil remercie les anciens membres extérieurs pour leurs implications et leurs dévouements dans la gestion des dossiers de la commune. Un courrier leur a été adressé en ce sens.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

PREND NOTE

de la liste des membres extérieurs présentée, ci-dessus et les remercie d'avoir accepté cette mission.

**Délibération n°20200921-06 : Spectacle pour les enfants de l'école avec Lannion-Trégor
Communauté**

Référence Nomenclature DE 1.4

Monsieur Samuel PRADES présente aux Conseillers Municipaux le courrier de Lannion-Trégor Communauté concernant les spectacles pour les enfants des écoles élémentaires publiques et privées de son périmètre. LTC prend en charge le transport et une partie du coût des spectacles. Les communes sont invitées à participer à hauteur de 4,5 €/enfant.

L'ancien conseil municipal avait validé une participation pour 2 classes (les CE et les CM).

Dans le contexte actuel, la commune souhaite proposer la participation pour les 3 classes élémentaires (les CP, les Ce et les CM) pour cette année scolaire 2020-2021 soit 78 enfants pour un cout de 351 € avec une évolution possible en fonction des arrivées ou des départs à l'école.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

VALIDE la participation au prix de 4.50€/enfant de l'école pour les 3 classes élémentaires de l'école : GS-CP, CE et CM.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier,
IMPUTE la dépense au compte 211 du Budget Commune 2020 ou 2021 suivant les dates des spectacles.

Questions diverses et Informations

Travaux de voirie :

Monsieur le Maire informe les Conseillers Municipaux de gros travaux qui vont être réalisés dans le cadre de la continuité écologique par les Bassin Versant sur le secteur de Pont Gwen et Saint Guénolé.

Pour le secteur de Pont Gwen, en limite de territoire avec Cavan, le pont, et la route qui sont immergés tous les ans, va être remplacé par un grand pont entre le 19 et le 23 octobre 2020. Ses travaux vont permettre une meilleure circulation des eaux du Guindy et devrait permettre de circuler à toutes saisons vers la zone d'activités de Cavan.

Pour le secteur de Saint Guénolé sur la route communale entre Rugunalouen et Saint Guénolé, il a été constaté par un marcheur un trou de 20 cm de diam. Les services techniques se sont rendus sur place et ils ont constatés en dessous de la route un trou d'environ 2m². Des protections ont été rapidement installées pour sécuriser les lieux. Les services du Bassin Versant ont constaté que les buses permettant la circulation des eaux de pluies n'étaient plus adaptées et le ruissellement des eaux avait créé ce grand trou. Les buses vont être retirées et un pont va les remplacer. En même temps, dans un chemin d'exploitation, des buses vont être remplacées pour une meilleure circulation des eaux. Les travaux seront réalisés entre le 26 et le 30 octobre 2020.

Tous ses travaux ne demandant pas des permis d'aménager, les bassins versants ont pu déposer les dossiers rapidement et ils ont été retenus pour une prise en charges dans la cadre de la continuité écologique.

Travaux sur les réseaux électriques :

Sur le secteur de Kregroaham, le SDE et CEGELEC ont programmés des travaux d'enfouissement de ligne et de renforcement du réseau. Ceux-ci devraient être réalisés entre octobre et novembre 2020. Une réunion de chantier sur site est prévue le 22 septembre pour finaliser les dates et les aménagements.

Commission Vie Sociale, Associative et Culturelle :

Madame Peggy LAMBERT indique aux Conseillers Municipaux le compte rendu de la dernière commission. Il est programmé une réunion avec les Présidents des Associations Communales le Jeudi 22 Octobre 2020 à 20h00 à la salle polyvalente afin de présenter la commission, d'établir le calendrier des animations 2021, les articles du bulletin municipal 2021.

Madame LAMBERT indique avoir rencontré M. ANDRE qui va proposer des cours de Qi Gong à la salle polyvalente le jeudi de 18h30 à 19h45 et peut être un autre créneau le mercredi matin. Il est diplômé pour travailler avec les personnes à mobilité réduite, sur les énergies et les postures.

Aucune autre question n'est soumise, l'ordre du jour étant épuisé, le Conseil est clos à 20h45.

Le Maire,
Joël PHILIPPE

Le secrétaire,
William LOZAC'H